

SYNDICAT INTERCOMMUNAL

du VIGUEIRAT et de la VALLEE DES BAUX

Compte rendu de la réunion du syndicat intercommunal

JEUDI 11 FEVRIER 2016

Réf 01/2016

Présents :

Mr GESLIN, Mme ROUX, Mr FREZE, Mr THIEULOY, Mr CHAREYRE, Mr BESSON, Mme BEDOT, Mr HUGUES, Mr DURAND, Mr SEISSON, Mr ROSSI, Mr VICO, Mr VILLERMY, Mr RICARD, Mme LEBRE, Mr MOUNIER.

Excusés:

Mr CHERUBINI, Mr DERVIEUX, Mr CATHALA, Mr BONNAUD, Mr FUSAT, Mr MOUCADEL M, Mme LICARI, Mr MONTAGNIER, Mr MASSON, Mme RAVEZ, Mr PECOUT, Mr MOUCADEL R.

Procurations :

Mme LICARI donne pouvoir à Mme BEDOT,
Mr PECOUT donne pouvoir à Mr VICO,
Mr MONTAGNIER donne pouvoir à Mr CHAREYRE.

Absents : néant

Début de la séance à 18h00

Contribution des communes

Mr le président rappelle que les recettes ne comprennent que les contributions versées par les communes adhérentes.

Considérant la poursuite de ce qui a été engagé pour l'année 2015,

Le Président propose à l'assemblée, d'adopter le tableau de répartition suivant et de ne pas modifier le montant total de la contribution des communes adhérentes au SIVVB, à savoir 64 128 €.

CONTRIBUTION DES COMMUNES ADHERENTES AU SIVVB TABLEAU DE REPARTITION - EXERCICE 2016			
COMMUNE	BASE DE CALCUL	CLE DE REPARTITION	MONTANT
ARLES	64 128,00 €	22,446	14 394 €
CHATEAURENARD	64 128,00 €	4,411	2 829 €
EYRAGUES	64 128,00 €	4,642	2 977 €
FONTVIEILLE	64 128,00 €	7,031	4 509 €
GRAVESON	64 128,00 €	8,148	5 225 €
LES BAUX DE PROVENCE	64 128,00 €	6,801	4 361 €
MAILLANE	64 128,00 €	5,662	3 631 €
MAS BLANC DES ALPILLES	64 128,00 €	0,176	113 €
MAUSSANE LES ALPILLES	64 128,00 €	5,375	3 447 €
MOURIES	64 128,00 €	5,673	3 638 €
PARADOU	64 128,00 €	4,153	2 663 €
ST ETIENNE DU GRES	64 128,00 €	6,253	4 010 €
ST REMY DE PROVENCE	64 128,00 €	4,265	2 735 €
TARASCON	64 128,00 €	14,964	9 596 €
TOTAL		100,0000	64 128,0000 €

Pour	Contre	Abst.
19	0	0

Tableau des emplois

Le Président rappelle à l'assemblée qu'il est nécessaire de fixer le tableau des emplois de la collectivité. Il ajoute que l'on s'appuiera sur celui-ci pour la saisine du comité technique en vue de la suppression des postes de directeur général des services et de rédacteur qui n'ont plus lieu d'être.

Le Président propose à l'assemblée d'adopter le tableau des emplois suivants :

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU VIGUEIRAT ET DE LA VALLEE DES BAUX				
CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	NOMBRE HEBDOMADAIRE DE SERVICE	DATE DE DÉLIBÉRATION PORTANT CRÉATION
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Directeur général des services (communes de 2 000 à 10 000 habitants)	A	0		29/05/2008
Redacteur	B	0	35 heures	29/05/2008
FILIERE TECHNIQUE				
Technicien	B	1	35 heures	13/11/2014
TOTAL		1		

Pour	Contre	Abst.
19	0	0

Point sur le marché de travaux en cours « Réalisation de travaux structurants sur le canal du Vigueirat à Saint Etienne du Grès et Fontvieille »

Mr BARRIOL présente à l'assemblée, accompagné de photos, les travaux effectués sur la commune de Fontvieille qui concernaient le remplacement d'une martelière défectueuse par un ouvrage de régulation sécurisé pour un montant de 37 560,00 € H.T (dans l'attente des plus et moins-value).

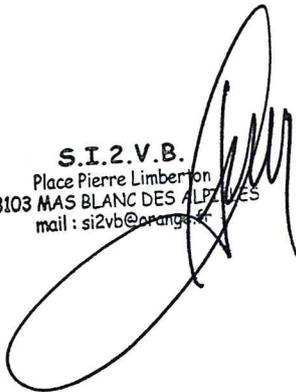
Il indique que le chantier s'est déroulé sans encombre et que celui-ci a duré 8 jours. Concernant les opérations préalables à la réception, il ne reste plus qu'à ce que l'entreprise Stradal (qui a réalisé l'ouvrage préfabriqué) intervienne pour remplacer des pièces défectueuses sur le système de levage de la vanne.

Mr Thieuloy, adjoint au Maire de Fontvieille, tient à souligner la qualité du travail de l'entreprise Masoni et se réjouit que cette vanne soit maintenant sécurisée en rappelant que cela constituait une réelle menace pour le bas de la Commune.

Enfin, Mr Barriol informe l'assemblée que les travaux prévus à Saint Etienne du Grès devraient débiter le 22 février 2016 pour une durée de chantier estimée à environ 5 semaines.

Toutes les questions ayant été abordées, la séance est levée à 18h30.

S.I.2.V.B.
Place Pierre Limberton
13103 MAS BLANC DES ALPES
mail : si2vb@orange.fr



SYNDICAT INTERCOMMUNAL

du VIGUEIRAT et de la VALLEE DES BAUX

Compte rendu de la réunion du syndicat intercommunal

JEUDI 11 FEVRIER 2016

Réf 02/2016

Présents :

Mr GESLIN, Mme ROUX, Mr FREZE, Mr THIEULOY, Mr CHAREYRE, Mr BESSON, Mme BEDOT, Mr HUGUES, Mr DURAND, Mr SEISSON, Mr ROSSI, Mr VICO, Mr VILLERMY, Mr RICARD, Mme LEBRE, Mr MOUNIER.

Excusés:

Mr CHERUBINI, Mr DERVIEUX, Mr CATHALA, Mr BONNAUD, Mr FUSAT, Mr MOUCADEL M, Mme LICARI, Mr MONTAGNIER, Mr MASSON, Mme RAVEZ, Mr PECOUT, Mr MOUCADEL R.

Procurations :

Mme LICARI donne pouvoir à Mme BEDOT

Mr PECOUT donne pouvoir à Mr VICO

Mr MONTAGNIER donne pouvoir à Mr CHAREYRE

Absents : néant

Débat d'orientation budgétaire 2016

Début de la séance à 18h30

Mr le Président rappelle à l'assemblée :

Conformément aux articles L.2312-1, L.5211-36, L5722-1 du Code Général des Communes et des collectivités, le débat d'orientation budgétaire permet de présenter les grandes lignes de l'exercice comptable 2016 du Syndicat Intercommunal du Vigueirat et de la Vallée des Baux.

CONTEXTE

L'exercice 2015 a été marqué par l'adhésion de la Commune de Maillane au SIVVB ce qui a apporté de nouvelles recettes de fonctionnement.

En investissement, le Syndicat a réalisé l'avenant au marché « Programme de travaux intempéries septembre 2010 » qui concernait le nivellement de berge à Saint Gabriel pour un montant de 6 835.50 €.

Enfin, le Syndicat a engagé le marché de maîtrise d'œuvre en vue de la réalisation des travaux structurants sur le canal du Vigueirat à Saint Etienne du Grès et Fontvieille.

Fonctionnement

Situation financière depuis 2012

	2012	2013	2014	2015 (dans l'attente du compte de gestion)
Dépenses fonctionnement	33 372.64 €	58 774.45 €	59 162.72 €	54 954.75 €
Recettes fonctionnement	86 862.87 €	70 144.99 €	60 000.00 €	64 128.00 €
Résultat	+ 53 490.23 €	+ 11 370.54 €	+ 837.28 €	+ 9 173.25 €
Excédent cumulé avant affectation	58 024.96 €	64 395.50 €	65 232.78 €	26 144.75 €

Investissement

Situation financière depuis 2012

	2012	2013	2014	2015 (dans l'attente du compte de gestion)
Dépenses investissement	2 552.43 €	19 778.99 €	298 455.80 €	18 749.14 €
Recettes investissement	-	90 750.00 €	157 988.65 €	128 280.78 €
Résultat	- 2 552.43 €	+ 70 971.01 €	- 140 467.15 €	+ 109 531.64 €
Excédent / déficit à la clôture de l'exercice	+ 149.17 €	+ 71 120.18 €	- 69 346.97 €	+ 40 184.67 €

Bilan des principaux investissements depuis 2012 :

-marché de maîtrise d'œuvre relatif à la « Réhabilitation partielle du Vigueirat et de ses affluents - Programme réparations dégâts intempéries septembre 2010 » :	27 191.87 €
-marché de travaux relatif à la « Réhabilitation partielle du Vigueirat et de ses affluents - Programme réparations dégâts intempéries septembre 2010 » :	284 034. 30 €
-marché de maîtrise d'œuvre relatif à la « Réalisation de travaux structurant sur le canal du Vigueirat à Saint Etienne du Grès et Fontvieille » (en cours) :	15 945.60 €

ORIENTATIONS

L'objectif pour 2016 sera d'entamer et de finaliser les chantiers relatifs au marché « Réalisation de travaux structurant sur le canal du Vigueirat à Saint Etienne du Grès et Fontvieille ».

- Les orientations budgétaires pour l'année 2016 seront organisées selon les axes suivants :

Fonctionnement

Le principe sera celui d'adopter un budget de reconduction en fonction des éléments connus à ce jour.

Dépenses

La poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement reste une priorité dans un contexte national de réduction des dépenses publiques.

a. Les charges à caractère général

Elles comprendront une nouvelle dépense imposée :

Compte 6156 - Dématérialisation des échanges comptable et financier « Pack BLES PES » : + 650,00 €

b. Les dépenses de personnel

Compte 6451- hausse de cotisation obligatoire, C.N.R.A.C.L. : + 100,00 €

Compte 6453 - hausse de cotisation obligatoire, U.R.S.A.F.F. : + 100,00 €

c. Autres charge de gestion courante

Compte 6531 - hausse de cotisation obligatoire, I.R.C.A.N.T.E.C : + 100,00 €

Compte 6533- hausse de cotisation obligatoire, I.R.C.A.N.T.E.C : + 50,00 €

Recettes

Les recettes ne comprennent que les contributions versées par les communes adhérentes. Pour l'exercice 2016, le montant total de la contribution restera inchangé à savoir 64 128 euros.

Investissement

Les principes du BP 2016 en investissement sont fondés sur :

-la poursuite des actions déjà engagées (marché de service « Mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux structurants sur le canal du Vigueirat à Saint Etienne du Grès et Fontvieille »)

-l'incorporation des restes à réaliser en dépenses et en recettes afin d'assurer la continuité des actions engagées en 2015 (marché de travaux « Réalisation de travaux structurants sur le canal du Vigueirat à Saint Etienne du Grès et Fontvieille »)

-l'intégration du résultat

-l'équilibre de la section d'investissement assuré uniquement par l'autofinancement sans emprunts.

Dépenses

a. Frais d'études

Le marché de maitrise d'œuvre relatif à la « Réalisation de travaux structurant sur le canal du Vigueirat à Saint Etienne du Grès et Fontvieille » sera finalisé en 2016.

b. Construction

Le marché de travaux relatif à la « Réalisation de travaux structurant sur le canal du Vigueirat à Saint Etienne du Grès et Fontvieille » sera entièrement réalisé en 2016. Le montant figurera en restes à réaliser au CA 2015 et au BP 2016.

Recettes

a. Les subventions

Une aide financière de 95 600 € nous a été accordée de la part du Conseil Départemental ajoutée à celle du Conseil Régional d'un montant de 50 000 €. Comme stipulé à l'article 10 de nos statuts, la part résiduelle sera à charge des communes concernées par les travaux. Le montant restant à percevoir figurera en restes à réaliser au CA 2015 et au BP 2016.

b. Le fond de compensation de la TVA

Le FCTVA relatif aux dépenses d'investissement éligibles réalisées jusqu'au 31 décembre 2014, sera perçu en 2016. Les recettes liées aux dotations (FCTVA) sont estimées à 43 448.98€ pour l'année 2016.

Le Président propose à l'assemblée d'adopter les sujets abordés lors du débat d'orientation budgétaire.

Pour	Contre	Abst.
19	0	0

Toutes les questions ayant été abordées, la séance est levée à 19h00.



S.I.2.V.B.
Place Pierre Limbert
13103 MAS BLANC DES VAILLES
mail : si2vb@orange.fr